

## Module 2 – La loi et les pensionnats autochtones



St. John's Indian Residential School Building, à Chapleau, en Ontario, entre 1920 et 1960 — © Algoma University Archives

### FICHE DE L'ÉLÈVE

## A. Le racisme dans le système de justice

---

### A.1. Historique de la création des pensionnats autochtones



#### Pensionnat autochtone – Définition

Un pensionnat autochtone est présenté comme une **école** à laquelle doivent aller les enfants autochtones. En réalité les pensionnats sont des établissements qui ont pour fonction de séparer les enfants de leurs familles et de les déraciner de leur culture.

Il peut être géré par le gouvernement, par une communauté religieuse ou les deux. Les **enfants autochtones, souvent arrachés de leurs parents, vivent** dans ces pensionnats qui se

trouvent **loin de leurs familles et régions**. Des frères et des sœurs sont souvent séparés dans différentes écoles.

Au pensionnat, l'enfant autochtone est obligé d'abandonner sa culture, sa langue, ses traditions et sa famille. Dans un pensionnat, un enfant autochtone apprend la **culture européenne ou canadienne, selon l'année**. Un pensionnat peut être en **très mauvais état** et **l'enfant** peut y **être mal nourri**. Souvent, un enfant peut **tomber malade** et même **mourir**.

De plus, parfois les enfants autochtones doivent **travailler**, malgré leur jeune âge. Certains enfants ont même été les sujets d'expérimentations scientifiques approuvées par le gouvernement. Les responsables des pensionnats **maltrahaient** souvent les enfants.

---



Fort Qu'Appelle, Saskatchewan (1885) : Des familles autochtones se tiennent de l'autre côté de la clôture du pensionnat pour visiter leurs enfants. Les enfants autochtones étaient amenés de force dans des pensionnats et ils ne pouvaient pas retourner auprès de leurs familles — © Bibliothèque et Archives Canada

Les pensionnats autochtones sont instaurés avant que le Canada ne devienne un pays et avant l'adoption de la *Loi sur les Indiens*. Ils sont gérés par des communautés religieuses.



### Plus de 150 ans d'injustices

Bien que les pensionnats ont une origine lointaine dans le temps, ils ont continué à exister jusqu'en 1997. Même dans l'histoire récente du Canada, les Autochtones ont été victimes de mauvais traitements dans les pensionnats. D'ailleurs, encore aujourd'hui les enfants autochtones sont victimes d'injustice.

---

Ce qui est particulier des pensionnats autochtones au Canada, c'est qu'ils ont été inclus dans la structure de la société canadienne. Avec les pensionnats et d'autres pratiques, le système de justice des colonies et du Canada a été la source de discrimination et de racisme envers les Autochtones. Encore aujourd'hui, les communautés autochtones du Canada vivent les conséquences de ce système.



### Reconnaître le passé pour bâtir un meilleur futur

Le Canada a causé un très grave tort aux communautés autochtones. Pour certaines personnes, il est difficile de l'accepter en raison du sentiment de culpabilité qu'elles peuvent ressentir. Pourtant, il ne s'agit pas d'être coupable, mais de reconnaître pour contribuer à la réconciliation. Par exemple, il est important de:

- Reconnaître la souffrance causée aux peuples autochtones, autant aux générations passées, présentes et futures.
  - Avoir un œil critique sur la société telle qu'elle est aujourd'hui pour dénoncer les injustices existantes et en empêcher des nouvelles de survenir.
-



### Combien d'enfants sont morts dans les pensionnats ?

Officiellement, on parle de plus de 4 100 enfants morts, mais le nombre d'enfants disparus depuis leur séjour dans un pensionnat est beaucoup plus élevé. Encore aujourd'hui, on découvre des corps d'enfants enterrés aux alentours des pensionnats.

Il faut se rappeler que 150 000 enfants ont fréquenté ces établissements et que à un moment le taux de mortalité a atteint le 25% dans les pensionnats. Parmi les enfants qui ont survécu, plusieurs ne sont jamais rentrés à la maison ou n'ont pas retrouvé leurs familles.

---

## A.2. Chronologie

Voici une chronologie du système de pensionnats au Canada.



### Vidéo qui résume la chronologie des pensionnats ( 5 min 52)

Les pensionnats indiens au Canada : une chronologie. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=5Rn4jukUruI>

---

Source : Historica Canada

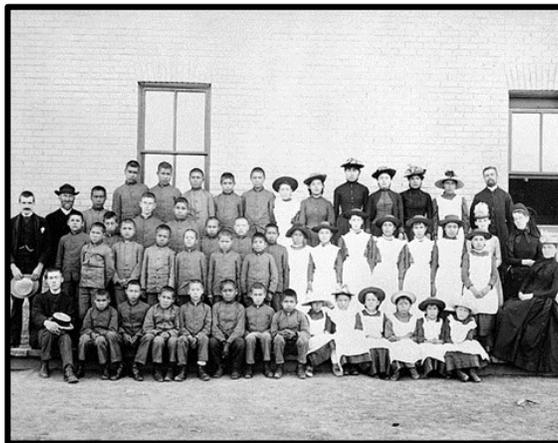
### Avant la confédération : Le rôle du gouvernement colonial

- **Entre 1600 et 1800** : Des communautés religieuses construisent des écoles destinées exclusivement aux enfants autochtones. Le gouvernement colonial veut que les enfants autochtones les fréquentent systématiquement, mais il n'y parvient pas.
- **1831** : En Ontario, le premier pensionnat autochtone financé par le gouvernement accueille des enfants.
- **1845** : Le projet d'assimilation prend de l'ampleur. Le rapport Bagot est présenté au gouvernement. Ce rapport encourage la séparation des enfants autochtones de leurs parents afin de les assimiler.

- **1857** : La loi « **Acte pour encourager la civilisation graduelle** » est adoptée. Cette loi cherche à éloigner les Autochtones de leurs pratiques culturelles et sociales. Ainsi, le gouvernement souhaite les forcer à adhérer aux valeurs occidentales de sédentarité, de chrétienté et d'économie agricole. On leur propose d'abandonner leurs droits en échange de leur accorder quelques droits sur des terres.

### Confédération (1876) à 1899 : Le rôle du gouvernement du Canada au 19<sup>e</sup> siècle

- **1867** : En vertu de la Constitution (appelée « **Loi constitutionnelle de 1867** ») qui a créé le Canada, le gouvernement fédéral est responsable des Autochtones et de leur éducation. Cette constitution est toujours valide aujourd'hui.
- **1876** : Adoption de la **Loi sur les Indiens**. La Loi sur les Indiens (appelée originellement l'« Acte des sauvages ») est adoptée. Cette loi détermine qui a le statut d'Indien (« Indien inscrit ») et comment une personne peut le perdre, par exemple, en obtenant un diplôme universitaire. Son objectif est que les **Autochtones abandonnent leur culture** afin d'adopter la culture eurocanadienne.
- **1883** : Sir John A. Macdonald, le **premier ministre du Canada** autorise la création d'un système de pensionnats qui vise à séparer les enfants autochtones de leur famille et leur faire oublier leur culture. En 1884, la **Loi sur les Indiens** est changée. Elle permet de créer des pensionnats financés et gérés par le gouvernement du Canada, et par des communautés religieuses.
- **1896** : Le gouvernement **change la forme de financement** : il donne une somme d'argent pour chaque enfant qui fréquente un pensionnat. Alors, les communautés religieuses cherchent à augmenter le nombre d'enfants. Les **pensionnats** sont **surpeuplés** et **les maladies se propagent** entre les enfants.

**1900 à 1949 : Le rôle du gouvernement dans l'expansion des pensionnats**

Enfants à l'école résidentielle St-Paul à Middlechurch, au Manitoba, en 1901 — © Bibliothèque et Archives Canada

- **1907** : Le Dr. Peter Henderson Bryce, fait un rapport au gouvernement : il dénonce le fait que lorsqu'il vit dans un pensionnat autochtone, un enfant sur quatre meurt (25%). Peu de temps après avoir quitté le pensionnat, sept enfants sur dix meurent (69%).
- **1920** : La **Loi sur les Indiens** est modifiée dans le but **qu'il n'y ait plus aucun** Autochtone au Canada. Toute personne autochtone doit être assimilée et intégrée à la société canadienne en abandonnant sa culture et son identité. Le gouvernement a le pouvoir de retirer aux Autochtones leur statut d'« Indien ». Le gouvernement rend **obligatoires les pensionnats** pour les enfants autochtones.
- **1930** : Il existe **80 pensionnats** au Canada qui accueillent plus de 17 000 enfants autochtones.
- **1940** : De plus en plus, les pensionnats sont utilisés comme **orphelinats** et des **établissements de protection de l'enfance** pour enfants autochtones.

- **1949** : La majorité des enfants qui fréquentent les pensionnats sont membres des **Premières Nations** ou des **Métis** alors que seulement une centaine d'enfants **inuits** fréquente les pensionnats.
- **1951** : La **Loi sur les Indiens est modifiée**. Les provinces sont responsables du bien-être des enfants dans les réserves. Ce changement causera la « **rafle des années soixante** ».
- **1955** : Expansion du système de pensionnats autochtones jusqu'au **nord du Canada**.
- **1956-1957** : Le nombre d'enfants autochtones qu'on envoie dans les pensionnats la même année atteint son maximum : On compte 11 539 nouvelles inscriptions d'élèves.

### 1960 à aujourd'hui : le rôle du gouvernement et celui des services de protection à l'enfance

- **1960** : C'est la **rafle des années soixante**.
  - Alors que les pensionnats commencent à fermer, des **enfants autochtones sont retirés** de leur famille par des **travailleurs sociaux** du gouvernement.
  - Pendant plusieurs décennies, plus de **20 000 enfants autochtones** sont arrachés à leurs familles. Ils sont adoptés par des familles souvent non autochtones, y compris à l'étranger.
  - Plusieurs enfants autochtones perdent ainsi leur identité culturelle. Selon le gouvernement, 50 % des enfants qui vivent dans un pensionnat s'y trouvent pour que leur « protection soit assurée ». Ces enfants doivent donc vivre au pensionnat toute l'année. **En réalité**, c'est le contraire et **leur sécurité est loin d'être assurée**. Les enfants passent leur enfance dans des pensionnats, loin de l'affection de leur famille alors que leur santé physique et mentale est aussi compromise.

- **1966 : Décès de Chanie Wenjack.** Chanie Wenjack, un garçon autochtone âgé de 12 ans meurt après s'être enfui d'un pensionnat. Après une enquête, un groupe composé de personnes blanches conclut que les pensionnats causent de sérieux problèmes émotionnels et psychologiques aux Autochtones. Le jury recommande au gouvernement de faire une étude sur l'éducation des Autochtones.
- **1968 :** Un siècle après la création du premier pensionnat, pour la première fois, le gouvernement adopte des règlements avec des critères précis pour déterminer quel enfant autochtone devait aller au pensionnat. Avant cette date, tout Autochtone pouvait être forcé, sans égard à son âge ou son état de santé.
- **1969 :** Le gouvernement prend le contrôle des pensionnats et écarte les communautés religieuses.
- **1977 :** Proportion d'enfants autochtones parmi ceux placés sous la protection de l'enfance.
  - Alberta : 44 % des enfants placés sont autochtones.
  - Saskatchewan : 51 % des enfants placés sont autochtones.
  - Manitoba : 60 % des enfants placés sont autochtones.
- **1979 :** Des milliers d'enfants autochtones fréquentent encore les 28 pensionnats restants. En revanche, au fur et à mesure qu'ils ferment, le nombre d'enfants pris en charge par les agences de protection de l'enfance augmente.
- **1997 :** Dans les Territoires-du-Nord-Ouest, le dernier pensionnat autochtone, Grollier Hall, ferme.

### A.3. Exercice : quel est le rôle du droit ?

Explique si l'objectif visé par les lois ci-dessous serait légal ou non, aujourd'hui :

- Acte pour encourager la civilisation graduelle (1857)
- Loi sur les Indiens (1876)
- Changement à la Loi sur les Indiens (1920)

L'objectif de ces lois était :

Quelle est la conséquence, pour les Autochtones, des changements apportés à la Loi sur les Indiens de 1951 ?

La conséquence est :



#### Pour aller plus loin

Est-ce que tu sais où se trouvaient les pensionnats autochtones? Est-ce qu'il y en avait un près de chez toi? Voici une carte interactive qui te permet découvrir où étaient les pensionnats autochtones au Canada.

Carte interactive : pensionnats indiens au Canada. En ligne;  
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/carte-interactive-pensionnats-indiens-au-canada>

Source: Encyclopédie Canadienne

## B. Les conséquences des pensionnats

---

Afin de comprendre l'impact des pensionnats sur les Autochtones, il ne s'agit pas de se mettre à leur place et essayer d'imaginer ce qui leur est arrivé. La meilleure façon de comprendre ces impacts est d'entendre les Autochtones nous raconter sous leur perspective ce qui leur est arrivé. Voici plusieurs témoignages.



### Témoignage du frère de Chanie Wenjack (1 min)

Minutes du patrimoine: Chanie Wenjack. Chanie est un enfant Anishinaabe qui est décédé après s'être enfui d'un pensionnat. Sa triste histoire a fait réaliser à la société canadienne les conséquences des pensionnats. En ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=jYCZKmpBXqM>

---

Source : **Historica Canada**



### Témoignage de Lilian Elias (1 min 42)

Lillian Elias : l'histoire d'une survivante des pensionnats indiens. Lilian est une survivante qui a lutté pour préserver sa langue. Elle est devenue enseignante et a continué de lutter pour sa culture. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=XWnieTNLmPg>

---

Source : **Historica Canada**



### Témoignage de Madeleine Basile (11 min 38)

Voix d'ici : Madeleine Basile. Madeleine est une survivante qui raconte l'impact de dix ans vécus dans les pensionnats sur sa vie, mais aussi sur sa famille. Elle mentionne aussi dans son témoignage la réconciliation. En ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=kQrZevKC-E>

---

Source : **Historica Canada**

**Témoignage de Micheline Boisvert (11 min 52)**

Les pensionnats et la rafle des années 60. Micheline est une survivante des pensionnats, mais aussi de la rafle des années 60. Aujourd'hui, elle prend soin d'un cimetière d'enfants qu'elle a découvert au pensionnat Saint-John, à Chapleau en Ontario. En ligne : <https://relations-autochtones.ca/>

---

**Source : Relations autochtones**

**Besoin d'aide ?**

Tu peux appeler **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
  - Appelle le 1-800-668-6868.
-

## C. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [\*\*www.CliquezJustice.ca\*\*](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [www.cliquezjustice.ca/glossaire](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**CliquezJustice.ca**, « Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer ». En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

**Historica Canada** « Lillian Elias : l'histoire d'une survivante des pensionnats indiens ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=XWnieTNLmPg>

**Historica Canada** « Minutes du patrimoine: Chanie Wenjack ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=jYCZKmpBXqM>

**Historica Canada**, « Voix d'ici : Madeleine Basile ». En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=\\_kQrZevKC-E](https://www.youtube.com/watch?v=_kQrZevKC-E)

**Historica Canada**. « Les pensionnats indiens au Canada : une chronologie ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=5Rn4jukUruI>

**Relations Autochtone**, « Les pensionnats et la rafle des années 60 ». En ligne : <https://relations-autochtones.ca/>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

